

REMARQUES SUR L'ORAISON FUNEBRE DE FEU
MR DE FRONTENAC PRONONCÉE EN L'ÉGLI-
SE DES RÉCOLLETS DE QUÉBEC, LE 19
DÉCEMBRE 1698, PAR LE P. OLIVIER
GOYER, COMMISSAIRE DES
RÉCOLLETS.

La pièce paroît bien composée, mais au jugement des personnes qui ont une parfaite connaissance de la conduite que Mr. de Frontenac a gardée dans le Canada le plus grand nombre des chefs qu'elle renferme à sa louange n'est pas conforme à la vérité. Quoique l'on prétende pas en cela taxer son panégyriste qui étant nouveau venu dans ce pays n'a pu travailler que sur les mémoires avantageux que quelques personnes mal informées, comme on veut croire, de la plupart des choses qui se sont passées, lui ont fournis. On ne peut convenir à moins que de s'aveugler que l'éloge que le St. Esprit fait de Salomon, soit appliqué selon la vérité à Mr. de Frontenac ni qu'on puisse justement le substituer comme on le fait au commencement de l'exorde à la place de ce grand prince; puisque toutes ces belles épithètes de sage, désintéressé, libéral, dévoué au service de son roi, zélé pour le bien public, grand dans les difficultés par la prudence, dans les périls par son courage et dans la religion par sa piété qu'on attribue à M. de Frontenac ne lui conviennent point ou très peu pour la plupart comme on le verra dans la suite de ces remarques qu'on va faire sur les divers endroits de l'écrit ci-dessus par manière de gloses apostilles.

- (1) Cela n'est pas aisé à reconnaître.
- (2) La substitution ne parait pas juste et recevable.
- (3) Si l'on fait du juste la définition d'un homme sage, il sera malaisé d'en faire l'application à qui l'on prétend, non plus que des titres de désintéressé et de grand dans la religion par sa piété; si l'on entend bien